

# CONSTRUCTION

(Garage-remise- abri etc...)



DEMANDE DE PERMIS RECUE LE : .....

## Informations importantes :

**1- L'exécutant des travaux 2- L'estimation des coûts 3-Les matériaux utilisés 4-Certificat d'implantation ou Croquis du projet sur le terrain**  
Pour toute autre information communiquez avec le Service de l'urbanisme au (418-538-2717).

**Mise en garde :** Les informations du présent formulaire sont à titre de renseignement et ne constituent aucunement une liste exhaustive, il demeure de la responsabilité du requérant de se référer au texte officiel des règlements d'urbanisme, à la nature des travaux, ainsi qu'à toutes autres normes ou lois applicables qui prévalent sur l'information ci-même contenue, le cas échéant.

**N.B. : Des informations supplémentaires pourront être demandées.**

*Le bâtiment ne doit comprendre aucune installation sanitaire de type bain ou douche, ni comprendre d'installation en vue de permettre à une personne d'y loger.*

## 1-Identification

**Propriétaire** ou **Demandeur**

**Exécutant des travaux**  **Auto construction**  
 **Entreprise**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....

Nom de l'entreprise : .....  
Responsable : .....  
Adresse : .....  
Tél.: ..... Fax : .....

## 2-Emplacement des travaux

**Adresse :** .....

**Types de travaux :**  Construction  Agrandissement  Rénovation  Déplacement  Démolition

**Types de bâtiment :**  Garage  Remise  Cabanon  Abris commercial ou entrepôt/hangar industriel ou similaire .....

**Localisation du projet :**  Cours latérale  Cours arrière

Dimensions du garage/remise : [.....X.....] Superficie projetée : [.....] Hauteur projetée : [.....]

Nombre de garage/remise existants : [.....] Nombre garage/remise (après) : [.....]

**Type de bâtiment :**  Résidentiel  Industriel  Commercial  Public  Autre :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Unifamiliale isolée   | <input type="checkbox"/> Unifamiliale jumelée   | <input type="checkbox"/> Unifamiliale rangée   |
| <input type="checkbox"/> Bifamiliale isolée    | <input type="checkbox"/> Bifamiliale jumelée    | <input type="checkbox"/> Bifamiliale rangée    |
| <input type="checkbox"/> Multifamiliale isolée | <input type="checkbox"/> Multifamiliale jumelée | <input type="checkbox"/> Multifamiliale rangée |
| <input type="checkbox"/> Villégiature          | <input type="checkbox"/> Maison mobile          | <input type="checkbox"/> Autre.....            |

**3-Distances du bâtiment accessoire (garage-cabanon- ou remise par rapport à :**

La limite avant du terrain : [.....]	La limite arrière du terrain : [.....]
Limite latérale gauche du terrain : [.....]	Limite latérale droite du terrain : [.....]
Au bâtiment principal ou un autre bâtiment accessoire : [3m Minin]	
La installation septique : [.....]	Puits d'eau souterraine: [.....]

**4- Représentez un croquis du projet ici (avec les dimensions, les hauteurs et distances par rapport à vos bornes de terrain) ou joindre une carte ou un certificat de localisation si nécessaire (représentation en plan et en élévation)**

**Finitions :** Fondation:(ex. en béton)..... Finition intérieure:..... Finition extérieure :.....

Type de toit (ex : 2 versants):..... Finition de la toiture:.....

**Description détaillée des travaux) :**.....  
 .....  
 .....  
 .....

Montant des travaux (\$)	Date du début des travaux:	Date de fin des travaux

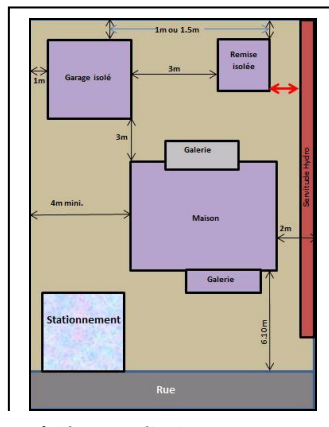
Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signature \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_

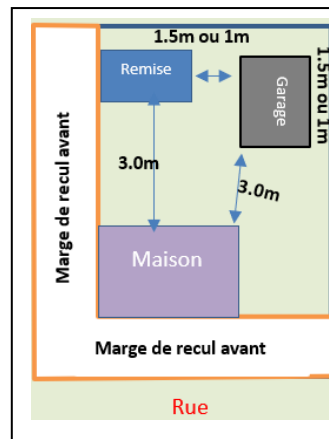
## CONSTRUCTION DE GARAGE OU DE REMISE

<b>Nombre de bâtiments autorisés</b>	Il ne peut y avoir plus de deux (2) bâtiments accessoires sur un terrain, excluant les pergolas, les gazebos, les serres, les garages intégrés à une résidence et les abris d'autos attenants.
<b>Superficie</b>	La superficie totale au sol occupée par les bâtiments accessoires autres que les gloriottes, pergolas et serres est de 74.32 m <sup>2</sup> (800pi <sup>2</sup> ). Aucun bâtiment accessoire ne peut avoir une superficie au sol supérieure à 65m <sup>2</sup> (700pi <sup>2</sup> ) ni supérieure à celle du bâtiment principal. Hauteur : la moindre des 2 : a) hauteur de la maison et b) 5.5m. Le garage en aucun cas ne peut être plus grand que la résidence. <b>Pour une maison mobile</b> : grandeur maxi. 430pi <sup>2</sup> ; haute ne peut dépasser celle de la maison mobile.
<b>Implantation</b>	L'implantation d'un bâtiment accessoire isolé du bâtiment principal est régie par les normes suivantes : a) la distance minimale qui doit être laissée libre entre la construction accessoire et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel elle est implantée est de un mètre (1,0 m) lorsqu'il n'y a pas de porte ou fenêtre donnant sur les lignes concernées et de un mètre cinquante (1,50 m) dans une telle éventualité (présence d'une porte ou fenêtre) ou servitude; b) l'égouttement de la toiture d'un bâtiment accessoire doit se faire sur le terrain où il est implanté; c) la distance minimale qui doit être laissée libre entre la construction accessoire et le bâtiment principal est 3m.
<b>Localisation :</b>	a) Une construction accessoire annexée au bâtiment principal doit être localisée dans l'aire constructible. Cette prohibition ne s'applique toutefois pas aux galeries, balcons et autres constructions de même nature; b) Une construction accessoire isolée du bâtiment principal doit être localisée dans la cour arrière ou une cour latérale; lorsque la construction est implantée sur un terrain d'angle dont une des rues adjacentes est une rue privée, la construction peut être localisée dans la cour avant donnant sur la rue privée sans être en deçà de 2 mètres de l'emprise de cette rue; c) L'implantation des constructions accessoires doit respecter les dispositions applicables aux rives, aux littoraux et plaines inondables, de même qu'aux aires présentant des contraintes pour la sécurité publique (mouvements de sol, inondation) énoncées à ce règlement ou à un règlement de contrôle intérimaire applicable sur le territoire. L'agrandissement sous forme de hangar ou « <b>carpot</b> » peut être annexé au garage ou bâtiment accessoire existant si la grandeur du terrain le permet. <u>Aménagement intérieur</u> : le bâtiment ne doit comprendre aucune installation sanitaire de type bain ou douche, ni comprendre d'installation en vue de permettre à une personne d'y loger.

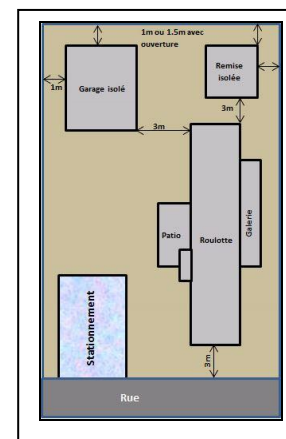
### EXEMPLES D'IMPLANTATION TYPE DE CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES (GARAGE ou REMISE)



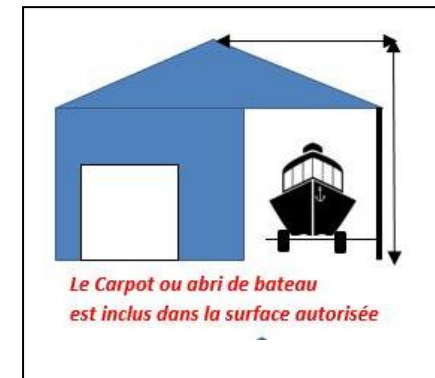
Résidence ordinaire



Maison de coin de rue



Maison mobile



Le Carpot ou abri de bateau est inclus dans la surface autorisée